



## **ONU félicite l'amendement constitutionnel sur l'éducation**

Le système des Nations Unies au Brésil félicite la société brésilienne, le Gouvernement et le Congrès National pour la promulgation de l'amendement constitutionnel 59, du 11 novembre 2009, qui a augmenté le caractère obligatoire de l'éducation au Brésil de 14 à 17 ans et la couverture des programmes supplémentaires à toutes les phases de l'éducation primaire.

Nous estimons que les changements constitutionnels approuvés contribueront à la garantie du droit à une éducation de qualité. Telles actions reflètent le compromis du pays vers l'un des objectifs du millénaire pour le développement – l'éducation primaire pour tous.

**Le Système des nations Unies au Brésil**